

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 5 octobre 1840.

Le *Moniteur* et les journaux du pouvoir gardent le silence sur ses décisions. Qu'a-t-il résolu? que fera-t-il? C'est encore un secret impénétrable. En examinant le passé, ses hésitations, ses habéleries, on peut conclure de son silence qu'il veut rester neutre et abandonner Mehemet-Ali.

« La prise de Beyrouth, dit le *Constitutionnel*, EST UN FAIT QUI ÉTAIT PRÉVU. »

Sans doute on devait le prévoir. Cependant le ministère n'a pas indiqué une seule fois dans ses journaux qu'il crût à des hostilités aussi prochaines et aussi flagrantes! Il s'en est bien gardé. Il a, au contraire, trompé l'opinion sur ce point, comme il l'a fait sur tant d'autres depuis la signature du traité Brunow. Au moment où l'amiral Stopford se dirigeait vers les côtes de la Syrie et se préparait à la prise de Beyrouth, ne faisait-il pas grand bruit d'un conseil de ministres qui se préparait à Londres, et dans lequel on devait de nouveau s'occuper de la question d'Orient? A son langage, on pouvait croire que rien n'était définitif dans les déterminations de l'Angleterre, que son gouvernement hésitait, qu'il était presque divisé sur cette grande affaire. Mensonges que tout cela! On faisait aussi sonner bien haut les dernières propositions de Mehemet-Ali au divan; on avait même répandu le bruit de leur acceptation. Mensonges! encore et toujours mensonges! Ainsi, on nous a conduits dans une voie continue de déceptions! Au bout de cette voie, nous trouverons un abîme, si nous n'y prenons garde.

Jamais depuis 1830 un fait plus grave que la prise de Beyrouth ne s'est manifesté. Il remet en question la paix du monde, il l'ébranle jusque dans ses fondements puisqu'il menace de renverser l'équilibre européen. Déjà le ministère ou plutôt M. Thiers s'évertue, par l'organe du *Constitutionnel*, à en amoindrir la portée. Cette mesure de destruction, selon lui, ne fait pas encore avancer de beaucoup les puissances dans la conquête de la Syrie. Sans doute ce n'est pas une bataille rangée, ce n'est pas un combat décisif, mais c'est le prélude d'une bataille rangée, d'une affaire décisive; c'est la rupture de la paix pour le maintien de laquelle vous avez fait tant de honteuses concessions.

Vous demandez ce que gagnent les alliés à ce succès? Nous allons vous le dire: Ils y gagnent un lieu de refuge pour leurs bâtiments de guerre, une place forte qu'ils pourront faire servir à leurs approvisionnements, à leurs parcs d'artillerie, et une retraite facile pour leurs troupes en cas d'insuccès.

Sans le port de Beyrouth, ils n'auraient pas pu facilement pendant l'hiver continuer le blocus des côtes de la Syrie; ils le pourraient maintenant.

Considéré de ce point de vue, c'est déjà un événement dont les alliés doivent se féliciter; il est un autre point plus important encore pour eux, c'est qu'ils ont pris Beyrouth malgré nos notes diplomatiques, c'est qu'ils ont assez présumé de la lâcheté de notre gouvernement pour ne pas hésiter à commencer leurs opérations, c'est qu'enfin ils ont in-

centié une ville maritime avec laquelle nous faisons de nombreuses affaires sans rencontrer de notre part aucun obstacle sérieux. Ils ont bourré leurs canons avec nos protocoles et les ont lancés insolentement jusque sur la maison d'un consul français. Voilà ce qu'ils ont osé, voilà ce qu'ils ont gagné!

Maintenant quelle confiance Mehemet-Ali peut-il avoir dans notre alliance? quelle espérance peut lui rester? La guerre qu'on engage contre lui est inégale. Abandonné à lui-même, il fera de vains efforts pour la soutenir; il ne pourra pas long-temps résister aux forces réunies de la coalition. S'il succombe, il pourra maudire la France, car nos conseils lui auront été funestes.

Alexandrie est aussi aux prises avec la marine anglaise, et le *Constitutionnel* nous fait pressentir un événement plus grave encore que la prise de Beyrouth. C'est sans doute la destruction de la flotte égyptienne. Quand ce fait sera réalisé, s'il ne l'est déjà, on dira aussi que cette mesure de destruction ne fait pas beaucoup avancer les puissances dans la conquête de l'Égypte.

A cette pensée nous nous arrêtons, nous ne voulons pas que notre indignation déborde et nous fasse sortir du calme que nous tenons à conserver au milieu de la situation grave et solennelle dans laquelle un gouvernement insensé nous a engagés; seulement nous dirons au *Constitutionnel* que s'il est d'avis qu'il faut s'attendre à tout en Orient, nous sommes d'avis, de notre côté, qu'il faut s'attendre à tout en Occident; nous croyons aussi que la France demandera des comptes terribles aux ministres qui la trompent effrontément depuis deux mois, qui paralysent toutes ses volontés, qui neutralisent toutes ses forces; nous sommes sûrs, si Mehemet-Ali succombe, si sa flotte est incendiée, que M. Thiers sera à juste titre regardé comme coupable de félonie envers le pays.

M. de Polignac, par les ordonnances de juillet, attentait à notre liberté intérieure, mais il ne nous livrait pas à la risée du monde. Si M. Thiers laisse exécuter le traité Brunow, s'il déserte la cause de Mehemet-Ali, il sera, aux yeux de tous les hommes sensés, plus coupable que M. de Polignac. QU'IL AVISE DONC, s'il en est temps encore.

En l'état où il a amené les choses, la guerre est donc une nécessité. Nous ne pouvons plus l'éviter sans descendre du rang que nous avons toujours tenu dans le monde comme nation.

Le traité Brunow porte atteinte à nos intérêts, à notre sécurité, à notre honneur; voilà ce qui a été démontré à satiété et irrévocablement par tous les organes avoués du gouvernement.

Ainsi, le *Constitutionnel*, le *Siècle* et le *Courrier Français* ont établi que nous avions de graves intérêts compromis par le traité; que son exécution porterait atteinte à l'équilibre européen et blesserait notre honneur. Aujourd'hui c'est chose faite, le traité est en voie d'exécution; dès lors nos intérêts sont menacés, notre sécurité compromise et notre honneur atteint.

Disons en outre que notre loyauté nous fait de la guerre

comédienne et un grand prince: Caroline Banister et George, prince de Galles.

On donnait un soir, au théâtre de Drury-Lane, *le Conte d'hiver*: il y avait foule dans la salle; la jeune réputation de M<sup>me</sup> Banister allait briller d'un nouvel éclat, et la famille royale honorait le spectacle de sa présence.

Lorsque parut la cour, entourée de son cortège, c'est-à-dire de quelques hommes dorés, musqués, empestés, frisés, hauts valets à la parole tranchante et à l'esprit rétréci, fiers et vaniteux comme l'aristocratie britannique, ou plutôt comme toutes les aristocraties de ce monde; quand parut, dis-je, la cour, ce ne fut qu'un seul trépigement, un seul cri, un élan immense d'enthousiasme et de délire populaire! Le prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, entra dans sa loge; le vicomte de Malden, le colonel Lake, l'honorable M. Legg, lord Lawingham et sir George Brummel formaient sa suite particulière. A l'aspect du prince, les dames se mirent à secouer leurs mouchoirs en guise de banderoles; leurs bouquets se croisaient dans l'espace et pleuvaient dans la salle... C'était un véritable cataclysme de fleurs.

Au fond du théâtre, même agitation, même délire; on se moquait de la timidité de Caroline Banister, appelée pour la première fois à paraître devant ce magnifique auditoire. Elle paraît enfin; elle marche, et l'embarras se peint sur ses traits; elle parle, et la voilà qui balbutie, s'arrête et pleure!

La scène était manquée. L'actrice demeurait tremblante à la même place, près de s'évanouir, et, comme il faut toujours que la plaisanterie se mêle aux circonstances les plus sérieuses, les plus tristes, Caroline se trouvait mal sans changer de couleur; le fard illuminait encore sa charmante figure et ses yeux s'éteignaient par degrés. Quelques spectateurs se prirent à rire; il est des esprits forts partout.

La toile, que l'on avait d'abord baissée, se releva. Caroline Banister reparut presque chancelante, émue, ravie, transportée, dans l'extase!... car un auguste spectateur la regardait avec admiration, lui souriait avec intérêt, et, comme agité par un secret pressentiment, semblait lui demander grâce pour le trouble, pour la douleur qu'il venait peut-être de lui causer.

Cette pantomime expressive fut remarquée de tout le monde, et lorsqu'à la fin de la pièce, la famille royale rendit aux acteurs leur révérence d'adieu, les regards de ces nouveaux amants se rencontrèrent, et leur émotion n'échappa ni aux commentaires et aux épigrammes des hommes, ni à la jaloussie et au caquetage des femmes.

un devoir impérieux. Il nous reste en ce moment un seul allié, c'est Mehemet-Ali. A cet allié nous avons donné des assurances de concours, à cet allié nous avons prodigué nos conseils; c'est sous notre influence qu'il a agi; c'est nous qui l'avons arrêté dans ses fermes desseins de marcher vers Constantinople; cette entreprise était hardie, elle pouvait le sauver; il y a renoncé pour nous plaire.

Nous sommes liés envers Mehemet-Ali, et il peut à bon droit compter sur notre appui; en l'abandonnant, nous manquons à nos promesses. Désormais nos engagements seront moralement frappés de nullité; on ne croira plus ni à la parole de la France ni à son étoile; notre protection ne sera plus qu'une chimère, nos menaces et notre colère feront hausser les épaules et rire de pitié! La France? dirait-on, mais elle a laissé égorguer les Polonais; la France? mais elle a rendu Ancône; elle n'a pas osé intervenir en Espagne, et elle a livré Mehemet-Ali à la vengeance des Anglais; livré, entendez-vous? car, seul, Mehemet-Ali, ou aurait combattu à outrance après la bataille de Nezib, et régnerait à Constantinople, ou bien aurait conclu un traité de paix définitif.

Quand on parlera de la France, ce sera pour l'insulter ou la maudire; cela se passera ainsi tout aussi bien en Orient qu'en Occident, à Varsovie qu'à Alexandrie, à Beyrouth qu'à Madrid. Voilà ce qu'on nous prépare avec ce système de paix à tout prix. Notons bien que toutes nos concessions n'empêcheront pas que nous n'ayons à guerroyer, car on nous enlance dans un réseau de fer, on en serre les mailles de jour en jour avec plus d'audace. Le traité Brunow n'est que la préface d'un traité plus menaçant et dont nous entrevoyons les clauses. Si on voulait seulement rendre la Syrie à la Turquie, on n'armerait pas dans toute l'Europe; la Prusse et l'Autriche ne feraient pas de préparatifs de guerre; ces deux puissances n'auraient pas été assez imprudentes pour se placer dans un pareil pacte, uniquement pour plaire à l'Angleterre. La question d'Orient doit amener la solution de la grande question d'Occident.

Nous avons toujours à vider la querelle de 1830; nous avons à expier notre audace révolutionnaire: c'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue. En pareille occurrence, pouvons-nous abandonner Mehemet-Ali sans manquer à notre dignité, sans nous trahir nous-mêmes? Cependant cet abandon se prépare; s'il en était autrement, nous aurions répondu à la prise de Beyrouth par un fait de représailles; si nous n'avions pas voulu immédiatement combattre la coalition, rien ne nous empêchait de nous emparer aussi d'un point sur la côte d'Égypte ou de Syrie, et d'y opérer un débarquement. Alors on aurait compris qu'à chaque pas fait par les alliés nous ferions aussi un pas en avant, et qu'enfin, au jour décisif, ils rencontreraient en face d'eux le drapeau de la France! En ne le faisant pas, nous prouvons que nous sommes décidés à rester spectateurs de la lutte et à abandonner Mehemet-Ali. Cet abandon, s'il s'effectue, comme nous le craignons, sera plus qu'une lâcheté, ce sera un crime de haute trahison.

Ainsi, le prix que n'avaient su gagner ni l'ingénuité apparente des jeunes héritières, ni la grâce maniérée de vingt dames d'honneur, ni la prétentieuse coquetterie des riches parvenues de la Cité; cette faveur, cette préférence, ce mouchoir, objet de tant d'envies, point de mire de tant de petites ambitions, Caroline l'obtint sans efforts, sans préméditation, sans guet-apens, et dès ce soir, enchaîné par une volonté qu'il croyait surnaturelle en ne la comprenant pas bien, le prince de Galles se promettait d'adorer et d'embellir toute la vie cette femme; toute la vie, c'est bien long!

La nuit fut douce pour Caroline, car elle dut rêver de son royal adorateur; le lendemain fut pour elle un beau jour de fête!

Il y a quelque chose de si poétique dans l'incertitude d'un grand bonheur que l'on désire, et vous savez comme les femmes excellent à tourmenter leurs pauvres cœurs pour y trouver un peu de joie, d'espérance et de poésie! — Enfant qu'elle était!... son esprit créateur lui montrait déjà, dans un charmant horizon, un avenir tout rempli de puissance, de richesses, d'amour et de plaisirs. L'espèce de pavois sur lequel l'avait élevée l'admiration de son siècle lui semblait, à elle simple et naïve, un marche-pied vers le trône; une future royauté ne lui apparaissait, à la rigueur, que comme une de ces ridicules entraves de tuteur italien dont on vient à bout aisément avec de la beauté, de l'esprit, de la finesse, et la protection de M. Figaro.

Elle pensait noblement, vous le voyez, des hommes en général et des princes en particulier: était-ce une illusion? — Un violent coup de marteau, prosaïquement frappé à la porte de son délicieux hôtel ne Povel, dissipa le songe de la jeune actrice; encore quelques minutes de rêverie, et l'aimable rêveuse se couronnait peut-être reine de la Grande-Bretagne... Ambitieuse!

On ouvrit: on vint annoncer sir George Brummel; M<sup>me</sup> Banister se leva... et le prince de Galles lui-même s'agenouilla devant elle... — Milord! s'écria Caroline, où est donc le baronnet sir George Brummel?

— Madame, répondit le prince, daignez entendre ce que je vais vous confier; condamnez-moi, mais écoutez ce dont il s'agit: je m'en rapporte à votre honneur... à votre bonté!

Il réfléchit un instant; sans doute, c'était là un premier amour: à vingt ans, lorsque le vice n'a point encore dégradé l'âme, parfois les paroles arrivent avec lenteur pour exprimer une foule de sentiments et de pensées; l'imagination babille: c'est la bouche qui ne dit mot.

Il reprit avec hésitation:

## PERDITA.

I.

L'on a beaucoup vanté l'austère moralité du prince de Galles, devenu roi d'Angleterre sous le nom de George IV; au sein même du clergé anglican, des voix éloquentes se sont élevées pour jeter sur un cercueil entr'ouvert les pompeuses périodes d'un long panégyrique; des poètes gagés ont célébré tour à tour la politique, l'intelligence, les amours, la vie tout entière du fils aîné de George III.

Plus sévère, c'est-à-dire plus juste, au souvenir de tant d'éloges posthumes et d'une existence royale passée gaspillée dans le désordre, le scandale et le dérèglement, je me suis rappelé un mot énergique de notre Paul Courier, un mot qui flétrit justement une autre moralité, la moralité de Louis XIV, tant prêchée, tant prônée par les prédicateurs de l'histoire complaisante:

« Il vivait avec la femme Montespan, avec la fille La Vallière, avec toutes les filles, avec toutes les femmes que son bon plaisir fût d'ôter à leurs maris, à leurs parents. C'était le temps alors de la religion, des mœurs, et l'on communiait tous les jours: par cette porte entrant sa maîtresse le soir, et le matin son confesseur. Des mignons et des moines, c'était aussi la moralité de Henri III!!! »

Quant au prince de Galles dont j'ai à parler, hélas! et qui ne sut être ni amant, ni époux, ni roi, ni citoyen, ni honnête homme, il a fallu le refroidissement de sa cendre dans les caveaux de quelque Westminster, pour que la justice de l'histoire contemporaine s'élevât contre lui!

Il a fallu tout le courage d'une secte, toute l'indépendance d'une école, tout le puritanisme d'un principe radical, pour que la vie de ce prince, de ce monarque, se déroulat devant nous, dépouillée de son snare d'apparat, de son magnifique lincoln de cour!

Il a fallu l'audacieuse initiative des utilitaires, fécondée par la puissance intellectuelle de Jérémie Bentham, pour que l'Angleterre lettrée osât traduire la majesté défunte de George IV à la barre de l'opinion publique!

La simple histoire que je vais raconter, le plus brièvement qu'il me sera possible, se rattache à la vie privée de ce déplorable souverain; elle se trouve partout, dans les traditions, dans les livres, dans les journaux, dans les mémoires du temps; je n'ai rien hasardé, rien imaginé, rien inventé; j'ai lu, je me souviens et j'écris.

Il s'agit d'un petit drame semi-bourgeois, semi-royal, dont l'action quelque peu scandaleuse s'est passée dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui a eu pour personnages et pour héros une grande

NOUVELLES D'ORIENT.

La guerre est commencée en Orient. Avant de vous donner les nouvelles, il est convenable de jeter un coup d'œil sur la situation des affaires d'Orient au 7 septembre.

En Syrie, le commodore Napier avait, avant la notification du traité du 15 juillet, sommé les autorités égyptiennes de se retirer; puis il avait capturé quelques navires égyptiens chargés de vivres et de munitions; enfin il cherchait à soulever les montagnards contre le vice-roi. Des troupes turques venues de Constantinople et des troupes anglaises envoyées de Gibraltar et de Malte étaient entassées dans l'île de Chypre, prêtes à opérer un débarquement. Les consuls des quatre puissances coalisées n'avaient pas quitté Beyrouth, et l'amiral Napier était devant cette ville avec les vaisseaux l'Edimbourg, le Gange et le Bellisle.

A Alexandrie, le 5, le pacha avait fait dire qu'il s'en tenait à sa première réponse; le 6, l'amiral Stopford partait pour les côtes de Syrie avec les vaisseaux anglais le Bembow et la Princesse Charlotte, la corvette Dido, les paquebots l'Alecto et l'Hydra, et la corvette autrichienne Clemenza. Rifaat-Bey allait porter à Constantinople les dernières propositions du pacha. Le 7, le vaisseau le Bellierophon et la frégate autrichienne la Guerrière partaient pour rejoindre l'amiral Stopford en Syrie, et les hostilités ont commencé.

Voici maintenant ce qui s'est passé du 7 au 17: L'amiral Stopford est arrivé le 8 sur les côtes de Syrie; il y a été rejoint le 9 par les bâtiments anglais et autrichiens qu'il avait laissés à Alexandrie, et le 10 par les transports qui avaient à bord les troupes de débarquement.

Le 11, avant le jour, les chaloupes des vaisseaux, frégates et navires de transport ont été mises à l'eau et ont jeté à terre environ 10,000 hommes composés d'une compagnie de débarquement de chacun des douze bâtiments de guerre anglais et autrichiens, de 4,500 hommes d'infanterie anglaise, de 3,000 Turcs et 4 à 5,000 Albanais. Un moment après, les vaisseaux la Princesse Charlotte, le Bembow, le Bellierophon, l'Edimbourg, le Gange et le Bellisle s'embossaient devant Beyrouth.

Les troupes de débarquement ont trouvé les forts de la côte assez mal gardés, et quoique les Albanais aient montré peu de courage et se soient débandés au premier feu pour passer dans les rangs de l'armée égyptienne, elle s'en sont emparés.

On a laissé 2,000 hommes dans ces forts et le reste des troupes ayant, après la désertion des Albanais, un effectif d'environ 5,000 hommes, a établi son camp près de Beyrouth pour attaquer cette ville si le bombardement par mer n'eût pas suffi.

L'attaque de Beyrouth a eu lieu par mer. Comme c'est un port de commerce plutôt qu'une place forte, le feu des batteries a été bientôt éteint. Après un combat assez vif de deux heures, la ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, a été évacuée par la garnison, et les troupes de la marine anglaise en ont pris possession en plantant sur les débris le pavillon britannique.

Un vaisseau et deux frégates ont fait une diversion sur Caffa, mais on ne sait pas encore s'ils se sont emparés de cette place.

La population de la Syrie fait cause commune avec les Egyptiens pour repousser l'invasion étrangère. Ibrahim attendait 30,000 montagnards que devait lui amener l'émir Béchir.

On ne peut se dissimuler que la prise de Beyrouth ne soit une affaire importante pour les Anglais. Maintenant qu'ils ont un lieu de refuge pour les bâtiments de guerre, l'hiver ne les éloignera pas des côtes d'Egypte et de Syrie.

BEYROUTH.

Beyrouth est l'ancienne Bérée qui fut une colonie de Sidon; c'est à Bérée qu'on inventa le verre. En 566, un tremblement de terre la renversa. A peine rétablie, elle soutint un long siège contre les Sarrasins qui s'en emparèrent. Plus tard, elle tomba au pouvoir de Baudouin, roi de Jérusalem; mais, en 1111, Saladin en chassa les chrétiens. Cette ville changea encore de maîtres, et elle devint enfin la résidence de l'émir Fakhr-Eddyn, prince des Druses, qui y périt en défendant ses états contre le puissant Amourah IV. Depuis cette époque, Beyrouth a appartenu constamment à l'empire ottoman.

La rade ouverte de cette ville offre un abri peu sûr aux vaisseaux, qui sont forcés de jeter l'ancre à une lieue, à l'embouchure du Nahr-el-Beyrouth qui descend du Liban.

On compte à Beyrouth de neuf à dix mille habitants. C'est l'échelle de la partie centrale de la Syrie et le point par lequel Damas, qui est la place d'entrepôt servant d'intermédiaire au commerce entre l'Europe et l'Asie, fait ses expéditions et reçoit ses marchandises. C'est aussi par ce point que les produits du sol, et principalement les soies

— Au nom de votre beauté, Madame, prenez cette lettre et lisez. Quelque chose de princier, de despotique perçait à travers l'élégante soumission du jeune homme; il brillait en lui déjà un reflet de Richelieu, de galante mémoire, je veux dire un grand air de suffisance et d'autorité, tempéré par un regard plein de douceur et de finesse, qui exige, tout en suppliant; on sait de quelle triste manière le prince de Galles effaça plus tard le mot impossible de son vocabulaire d'amour!

La suscription de son billet portait le nom de Perdita, un des plus jolis rôles de Caroline Banister. En lisant ce nom, elle eut un sourire d'orgueil; que voulez-vous? elle était comédienne!

Le messager royal était là: il fallait répondre; le prince de Galles se tenait debout, plein de respect, attentif au moindre geste de celle qui allait lui devoir, dans un instant, le plus beau jour de sa vie! — Il s'avança, avec une apparence de gauche timidité qui cachait la présomptueuse certitude de plaire, et s'inclina:

— Eh bien! ne devinez-vous pas l'auteur de cette lettre! Caroline devint toute rouge; dans la double émotion de sa peine et de son plaisir, ses lèvres tremblantes purent à peine balbutier: — Peut-être est-ce vous, milord?...

En disant ces mots, l'actrice se sentit défaillir et tomba; quand elle revint à elle, M<sup>me</sup> Banister pleurait dans les bras du prince de Galles! — Elle essaya d'en sortir; elle prétextait des souffrances, des visites à rendre, des devoirs à remplir, que sais-je? Elle parla surtout de sa surprise, de son trouble, de sa grande frayeur; on lui répondit par une pluie de serments, et Perdita n'eut plus de peur!

Il fallut se séparer. — Caroline attacha au cou de son seigneur et maître un gage de dévouement fidèle, et le prince de Galles, à genoux, la bouche collée aux blanches mains de sa maîtresse, les bras légèrement passés autour de sa jolie taille, murmura une belle ode de Dryden!

N'était-ce point là une délicieuse accolade d'amour? n'était-ce point là une charmante scène d'intérieur, à la façon des scènes de François I<sup>er</sup>?

On s'embrassa bien long-temps encore et l'on se dit adieu... — A demain, mon ange! au château de Kew, sur les bords de la Tamise, à minuit; adieu! — Et le jeune lord disparut.

Le soir, seule, à la même place, tout entière à ses souvenirs du matin, Caroline aperçut sur un meuble un beau portrait du prince, peint par le célèbre Meyer, avec un bon de 20,000 liv. st., exigibles à sa majorité ou à son avènement: protesta-t-on les rois? (La suite à un prochain numéro.)

du Liban, sont transportés à l'étranger. Le commerce qui se fait par Beyrouth se monte annuellement à une somme de 4 ou 5 millions. Un petit fort construit sur le môle qui abrite le port, des batteries établies sur le môle, un petit bastion et des portes fortifiées forment la défense de Beyrouth du côté de la mer; du côté de terre, cette ville était défendue par une muraille flanquée de quelques retranchements faits récemment.

Un voyageur faisait, il y a quelque temps, la remarque que des sables très-fins envahissant la côte et usurpant annuellement de 24 à 30 mètres de terrain, on pouvait calculer d'avance et d'une manière assez précise à quelle époque cette ville aurait cessé d'exister; mais il ne prévoyait pas sa destruction dans un temps si rapproché.

TOULON, le 2 octobre. — Les nouvelles d'Orient ont produit ici la plus vive sensation. Les marins s'indignent de voir notre escadre obligée de prendre une attitude de courtoisie. M. Thiers peut répéter ce mot devenu célèbre: « L'ordre règne à Beyrouth », car le vice-roi d'Egypte a encore plus que la Pologne le droit de se plaindre de notre inaction.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 8 septembre. — Le Moniteur algérien publie des documents très-importants et qui semblent enfin placer la colonie dans la voie du progrès. Les voici:

« Nous, maréchal de France, gouverneur-général de l'Algérie, » Considérant que les habitants indigènes de la ville de Cherchell qui n'ont pas reparu depuis la prise de cette place ont abandonné leurs propriétés pour se joindre aux ennemis de la France;

» Considérant que les maisons de Cherchell et les terres qui entourent cette place ne peuvent rester dans un état complet d'abandon;

» Considérant, d'autre part, qu'il importe de donner à la population européenne qui se fixe en Afrique des établissements qui puissent subvenir aux besoins de la colonie;

» Vu l'urgence, » Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

» Article 1<sup>er</sup>. Toutes les propriétés situées dans la ville de Cherchell et dans la zone de défense du territoire de cette place qui n'auront pas été réclamées au 1<sup>er</sup> octobre prochain, seront séquestrées et réunies au domaine de l'état.

» Art. 2. Il sera formé à Cherchell une colonie composée de cent familles. Chaque chef de famille recevra une maison dans la ville et dix hectares de terres dans la banlieue, à la charge de réparer la maison et de cultiver les terres dans l'année 1841. Ces concessions seront faites dans les formes prescrites par les règlements en vigueur dans l'Algérie. Une redevance annuelle sera imposée à chaque concessionnaire par l'acte de concession. Les maisons et les terres de la colonie de Cherchell seront exemptes pendant dix années d'impôts directs. Les transmissions des propriétés concédées ne pourront avoir lieu qu'à la fin de la seconde année et lorsque les concessionnaires auront réparé les maisons et cultivé les terres qui leur auront été délivrées; aucune hypothèque ne pourra être consentie avant l'expiration du délai de deux années; les terres qui n'auront pas été cultivées dans le courant de l'année 1841 feront retour au domaine de l'état et seront données à de nouveaux concessionnaires.

» Art. 3. Un adjoint civil au commandant supérieur de Cherchell sera établi dans cette place; il aura des fonctions et attributions analogues à celles conférées à l'adjoint du district de l'Atlas par l'article 7 de l'arrêté ministériel du 17 février 1840.

» Art. 4. A dater du 1<sup>er</sup> novembre de la présente année, les lois, arrêtés, règlements et tarifs des administrations financières seront mis à exécution à Cherchell, comme dans les localités actuellement placées sous l'autorité des fonctionnaires civils.

» Art. 5. La ville et le territoire de Cherchell seront placés sous la direction des tribunaux siégeant à Alger.

» Art. 6. Le district de Cherchell restera en état de guerre tant que la situation du pays rendra cette disposition nécessaire. Le commandant supérieur pourra, sous sa responsabilité personnelle envers le gouverneur-général, prendre toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour la sûreté du pays.

» Alger, le 20 septembre 1840. Signé Comte VALÉE.

Un autre arrêté du 23 porte que la ville de Philippeville et ses dépendances seront placées dans le ressort de la juridiction du tribunal de première instance de Bone.

— On lit dans le même journal: L'état actuel de l'Algérie commandant une surveillance rigoureuse du port d'Alger et de ses abords, les dispositions suivantes ont été arrêtées, et leur exécution confiée aux soins de M. le contre-amiral commandant de la marine en Algérie.

» Art. 1<sup>er</sup>. L'entrée et la sortie du port sont défendues aux bâtiments du commerce et à toutes les embarcations, depuis le coucher du soleil jusqu'au coup de canon de diane. Sont exceptés de cette mesure les bâtiments de pêche munis d'un permis de la direction du port qu'ils seront tenus de montrer chaque fois au stationnaire, lequel a ordre de le visiter; ils devront donc manœuvrer de manière à passer toujours près de ce bâtiment, en entrant comme en sortant.

» Art. 2. Tout bateau sortant du port ou y entrant dans l'intervalle du coucher du soleil au coup de canon de diane, sans se faire reconnaître par le stationnaire, s'exposera à être coulé par ce bâtiment.

» Art. 3. Les navires qui devront partir la nuit seront mis en rade le soir, après avoir été visités. Ceux qui, s'y trouvant mouillés ou venant du large, courraient des dangers par suite du mauvais temps, seront nécessairement reçus dans le port de nuit comme de jour.

» Alger, le 24 septembre 1840. Signé Comte VALÉE.

— La semaine a été peu féconde en événements. Il n'y a eu dans la province d'Alger ni combats ni mouvements de troupes; l'immense convoi qui devait partir le 24 pour Biddah et Miliana ne s'est pas encore mis en marche, quoique tout soit prêt.

Dimanche 27. — La prochaine expédition est indéfiniment suspendue; le maréchal attend même des ordres pour évacuer les villes de Medeah et Miliana, attendu que le gouvernement refuse de lui envoyer de nouvelles troupes.

Lundi 28. — Une brillante affaire a eu lieu dans le chaînon de l'Atlas qui sépare la Mejana du désert. Les spahis de Constantine et de Sétif et un escadron du 4<sup>e</sup> de chasseurs ont enlevé le col de Ouled-Brahim, défendu par les troupes du frère d'Abd-el-Kader. L'ennemi a été chassé complètement de la Mejana et s'est réfugié dans le désert.

La province d'Alger est parfaitement tranquille.

Chronique Lyonnaise.

Vendredi dernier, le sieur Raymond, marchand de comestibles, passait sur le quai de Flandres avec sa voiture, quand un porc est venu se jeter entre les jambes du cheval qui s'est effrayé et a renversé deux femmes dont l'une est blessée assez grièvement.

— Le même jour, le sieur Clément, marchand de vin, rue d'Auvergne, a eu l'imprudence de descendre seul une pièce

de vin à sa cave. Le pied lui a glissé, la pièce lui a passé sur le corps, et ce malheureux est mort sur-le-champ malgré les secours qui lui ont été prodigués.

— Le même jour encore, le sieur Simon Jendan, menuisier, employé au bateau à vapeur l'Aigle n<sup>o</sup> 1, est descendu dans le tambour des roues de ce bateau pour s'assurer si elles n'avaient pas besoin de réparations. Pendant qu'il s'y trouvait, le mécanicien, qui n'en était pas instruit, a mis tout-à-coup les roues en mouvement, et le pauvre menuisier, sans être bien grièvement blessé, l'a été cependant assez pour qu'il ait fallu le transporter à l'Hôtel-Dieu.

— Hier matin, un tambour du 32<sup>e</sup> de ligne, logé rue Créqui, à Grenoble, dans une maison particulière, comme l'est encore une partie de ce régiment, se trouvant, dit-on, pris de vin, est tombé d'une fenêtre dans une cour et s'est tué sur le coup.

— Aujourd'hui vers midi, le sieur Guédy, ancien plâtrier, âgé d'environ 65 ans, s'est brûlé la cervelle. On attribue cet acte de désespoir à une perte qu'il aurait éprouvée récemment et qui aurait porté une grave atteinte à son modeste revenu. (Patriote des Alpes.)

— Mardi dernier, les ouvriers qui travaillent aux tranchées des fontaines, dans la rue du Bourg, à Dijon, découvrirent, à plus de deux mètres de profondeur, une amphore d'un mètre de hauteur et de cinquante centimètres de largeur, qu'ils brisèrent aussitôt. Elle contenait les ossements d'un mouton et une trentaine de médailles romaines, entre autres de Claude, de Néron, de Domitien, de Trajan et de Maximin. L'autorité municipale, ayant été aussitôt avertie de cette découverte, s'est empressée de recueillir ces différents objets, afin de les soumettre à l'examen de la commission départementale des antiquités.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON. — DIMANCHE 4 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Description of payments and amounts. 589 versements... 27,217 fr. remboursements... 33,814 fr. 47 nouveaux livrets.

— On écrit de Bonnevaux (Doubs):

« Le 17 septembre on a arrêté, dans la ferme du Fort-Bonnet, commune de Bonnevaux, un homme qui y avait passé la nuit, couché sur de la paille, couvert d'un coussin de char-à-banc et dans un état complet de nudité. Conduit à la maison d'arrêt de Pontarlier par des gardes nationaux de Bonnevaux, il a déclaré se nommer Pierre Tordy, avoir l'âge de 24 ans et être fils du directeur des postes de Clermont. Il dit avoir quitté cette ville il y a environ six semaines pour aller à Genève apprendre l'état d'horloger; il prétend que, s'étant égaré pendant la nuit, il fut obligé de traverser une rivière à la nage après avoir passé Champagnole. Ses habits, qui contenaient pour 20,000 fr. de valeurs et qu'il avait liés à son cou, se seraient détachés et auraient été entraînés par le courant. Il n'a conservé de tous ses vêtements qu'un mouchoir de poche dont il s'était enveloppé la tête et qui contenait 4 fr. noués dans un des coins; la marque du mouchoir paraît avoir été enlevée.

» Cet homme, que la charité des habitants de Bonnevaux a revêtu d'un pantalon et d'une blouse, paraît être un déserteur, car il porte les cheveux courts et a le portrait de Napoléon et différentes armes tatoués sur les bras, comme cela se pratique ordinairement dans les régiments. La justice informe. » (Le Franc-Comtois.)

Paris, le 3 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le gouvernement a fait publier hier soir les dépêches télégraphiques suivantes qui complètent celle qui avait déjà paru dans le Moniteur du matin:

Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 1840, à 3 h. 1/2 du soir.

Le chef du service maritime à M. le ministre de la marine.

Les lettres apportées par le paquebot anglais l'Aigle n'ont pas encore été remises; mais un journal de Malte annonce que Beyrouth a été réduite en cendres par la flotte anglaise; que 7,500 hommes, Turcs, Autrichiens et Anglais, avaient débarqué et étaient campés près de cette ville; qu'enfin Ibrahim, se trouvant à deux heures des avant-postes, se disposait à attaquer, lorsque des renforts lui seraient arrivés. Alexandrie était bloquée.

Marseille, le 2 octobre, à 11 heures.

Le consul-général à M. le président du conseil.

Alexandrie, le 17 septembre.

Les hostilités ont commencé en Syrie. Les escadres anglaise et autrichienne, après avoir bombardé Beyrouth et quelques points environnants, ont débarqué le 11 courant 6 à 8,000 Turcs avec douze pièces de canon.

Ibrahim-Pacha, qui était à Beyrouth, se disposait à les attaquer le lendemain. Le Liban était tranquille. Les Français s'étaient embarqués; le pavillon national flottait sur la maison consulaire de France.

— Le Moniteur est aussi muet ce matin qu'il l'était hier sur les résolutions que les événements de Beyrouth peuvent avoir inspirées à notre gouvernement. Aussi les bruits qui courent sur ses dispositions sont-ils bien contradictoires. Tandis que les uns font partir pour Toulon MM. Duperré et Lalande, d'autres disent que M. Lalande, qui a dîné hier chez le roi, vient d'obtenir un congé pour aller prendre du repos au sein de sa famille. Tandis qu'on annonce qu'une ordonnance royale va paraître, qui appellera les chambres à se réunir à Paris dans le délai de vingt jours, on prétend que M. Thiers n'est nullement convaincu de la nécessité de convoquer les députés, qu'il considère comme un embarras, et qu'il est bien décidé à ne prendre conseil que de lui-même. Tandis, enfin, qu'on assure que demain le Moniteur publiera une déclaration de guerre aux puissances coalisées, beaucoup de personnes affirment que la nouvelle de la prise de Beyrouth n'a nullement changé les dispositions pacifiques de la majorité des membres du cabinet, et qu'on attendra pour agir des événements plus graves.

Nous devons ajouter que l'opinion a ressenti une commotion très-vive dans toute la capitale; depuis vingt-quatre

heures Paris est dans une agitation qui prouve que les sentiments patriotiques n'y sont pas éteints. Hier soir, des groupes sont formés dans les lieux les plus fréquentés; on s'y entretient de nouvelles du jour et des moyens qu'on pourrait prendre pour forcer le gouvernement à montrer de l'énergie. Dans plusieurs théâtres, la *Marseillaise* a été demandée et jouée à diverses reprises dans les entr'actes. Les spectateurs répétaient en chœur l'héroïque refrain qui conduisit tant de fois nos armées à la victoire.

Ce matin, la garde nationale qui devait former le poste des Tuileries a été accompagnée, dans tout le trajet qu'elle avait à parcourir, par une foule nombreuse qui criait à bas les alliés! la guerre!

Le ministre a-t-il prévu la possibilité d'un accord formé par l'Angleterre et par la Russie pour réunir leurs flottes dans la Méditerranée, engager un combat avec notre escadre isolée et profiter de leur immense supériorité numérique pour brûler nos vaisseaux? Nous avons de bonnes raisons pour recommander cette question à toute la sollicitude du ministre. Peut-être en aurait-il compris toute la gravité, si l'on pouvait considérer comme l'expression de sa pensée le passage suivant que nous lisons ce matin dans le *Constitutionnel*: « Il faut maintenant s'attendre à tout. IL Y A PARMI LES ALLIÉS DEUX PUISSANCES QUI ONT ENCORE PLUS D'INTÉRÊT À BRÛLER DES FLOTTES QU'À BRÛLER DES VILLES. »

Quelques lignes plus bas, le *Constitutionnel* ajoute: « Le gouvernement français doit aviser. »

Il vaudrait mieux dire qu'il avisera et nous apprendre ce qu'il compte faire.

La Bourse a été visitée aujourd'hui par une affluence considérable; depuis long-temps on n'avait vu autant de monde y accourir. Comme on était entièrement sans nouvelles, et que la prise de Beyrouth avait été entièrement exploitée hier, la rente s'est un peu relevée. L'opinion des spéculateurs est que le gouvernement continuera à *montrer de la prudence*; cela veut dire que le bombardement de Beyrouth ne sera pas plus considéré comme une cause de guerre que tout ce qui s'est passé depuis deux mois. Ce sentiment s'accorde avec ce que nous avons entendu rapporter cet après-midi que M. Thiers était le seul membre du cabinet qui eût fait entendre que la France avait montré assez de patience et qu'il était temps d'adopter une politique nouvelle. On nous a en outre assuré que le roi avait déclaré formellement à M. Thiers qu'il ne pouvait partager ses idées belliqueuses, et qu'il ne se déciderait à reprendre son épée de Jemmapes que lorsqu'on viendrait attaquer la France.

M. Prat, directeur de la prison centrale de Doullens, vient d'être révoqué de ses fonctions et remplacé provisoirement par M. Diey, directeur de la prison centrale de Beaulieu. Cette dernière maison est provisoirement dirigée par M. Martin Deslandes, inspecteur-général, qui se trouvait en tournée à Beaulieu.

La récente évasion des dix-sept prisonniers de Doullens est, dit-on, l'un des motifs de la révocation de M. Prat.

Nous apprenons que M. Marquet-Vasselot, directeur de la maison centrale de Laon, vient aussi d'être révoqué.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE.

La rente a ouvert à Tortoni à 66 25 jusqu'au moment de l'ouverture du parquet. Elle est restée flottante entre 66 et 66 50. Au parquet, elle a ouvert à 66 25; aussitôt après l'ouverture, on a coté 66 50, et alors il y a eu quelques moments d'hésitation, mais ensuite le mouvement s'est prononcé franchement dans le sens de la hausse. La rente est montée à 67 95, et elle a fermé au parquet à ce prix. Après la clôture, elle est restée offerte à 67 76.

Le seul bruit qu'on ait fait courir à la bourse a été celui du rappel de M. Guizot.

#### OPINION DES JOURNAUX SUR LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

La guerre!... tel est le cri que pousse ce matin toute la presse libérale. Les manifestations de l'opinion publique tracent au gouvernement les devoirs qu'il lui reste à remplir. Maintenant plus de tergiversations, plus d'accommodements diplomatiques, plus de négociations honteuses. Tous les journaux, moins deux que nous sommes fâchés d'avoir à citer, font un appel au patriotisme des citoyens.

Le *National* s'est tout d'abord mis à la hauteur des événements; représentant d'une opinion qui ne transige point avec l'honneur et ne souffre point que la France soit outragée, il s'écrie:

On attendait les premiers coups de canon... Eh bien! le canon a parlé, et c'est au canon qu'il faut répondre. Que d'autres s'en affligent; pour nous, nous nous en réjouissons.

Nous nous en réjouissons, car nous allons sortir enfin de cette politique tortueuse et méprisable qui avilissait la France, qui la traînait à plat ventre dans les souterrains de la diplomatie. Les espérances et les illusions sont tombées aujourd'hui. Le peuple enfin, le peuple entier va comprendre la question; elle se résume pour lui dans ces mots: Les *alliés* sont entrés dans Beyrouth. Ce mot pour le peuple n'est pas nouveau. Les *alliés*! c'est notre signal de guerre pendant près de trente ans! Les *alliés* avaient signé l'insolent manifeste de Pilnitz; les *alliés* nous envahissaient en 92; les *alliés* provoquèrent toutes les campagnes de 93 à 1814; les *alliés* souillèrent deux fois notre sol; ils ont occupé nos plus belles provinces; il fallut acheter leur rançon à prix d'or; ils nous laissèrent, en partant, cette race maudite des Bourbons; les *alliés*, c'est donc toute notre histoire depuis cinquante ans; c'est l'Europe aristocratique, implacable dans sa haine contre nos idées; ce sont nos longs combats, nos luttes glorieuses, notre défaite et les traités honteux dont nous souffrons depuis vingt-cinq ans! Que le peuple donc retienne bien ce mot: Ce sont les alliés qui sont là-bas, en attendant que la lâcheté ou la trahison les amène ici.

... Animons-nous à cette œuvre! Les périls qui nous environnent sont grands, mais notre confiance est plus grande encore. La France a plus que jamais le sentiment de sa force; elle n'est pas encore éteinte cette génération de vieux soldats qui connaissent les chemins qui conduisent à Berlin et à Vienne. Derrière elle, notre jeune armée, pleine de sève et bouillante d'impatience, brûle de conquérir aussi sa part de gloire et de renommée. Tout notre passé renaît avec ses prodiges; tout l'avenir nous apparaît avec ses brillants résultats: l'Espagne rendue à son indépendance; l'Allemagne libre et formant un grand état; l'Italie militaire reprenant son rang et sa puissance; la Pologne sortant de son linceul, vaillante, forte, ra-

jeunie; tous les peuples nos voisins protégés, émancipés par nous, faisant entendre autour de notre pays le cantique de la reconnaissance.

Ah! que les alliés tirent le canon, et que le jour de la lutte arrive enfin!... car notre avenir est beau. Cette odeur de poudre plaît à la France; peuple, armée, citoyens de toutes les conditions, enfants de la même patrie, réunissons-nous pour la défendre. Aujourd'hui il est question de son honneur, demain peut-être il s'agira de son territoire.

L'étranger veut d'abord avilir notre pays, l'attaquer ensuite par la force ou le recevoir de la trahison.

Patriotes, nous avons appris de nos pères comment on défend la grandeur de la France, comment on repousse l'étranger.

Disons à nos ennemis que nous savons aussi comment on déjoue la trahison, et qu'ils se souviennent comment elle a été punie.

Nous lisons dans le *Commerce*:

... Les circonstances ne sont plus seulement menaçantes; il y va, pour la nation, de la vie ou de la mort. On va constater, à la face du monde, s'il est impunément permis d'outrager la France, de la blesser dans ses intérêts les plus immédiats; on va constater si elle est une nation intelligente et généreuse, ou bien un troupeau de dupes, toujours prêt à prendre conseil des plus mauvaises inspirations de la peur et de l'imprévoyance.

Que la France y compte bien: une faiblesse de plus, c'est toujours la guerre inévitable. Le sacrifice de Mehmet-Ali ne sera que le prélude de nouveaux sacrifices. Quand nous aurons immolé nos intérêts politiques et matériels, nous devons encore des garanties à l'Europe. Nous avons une presse, une tribune, des idées, toute une organisation sociale contradictoire avec ce qu'on appelle l'intérêt européen. Quand il ne nous restera plus rien que ces principes sans nerf et sans sympathies, alors l'Europe pourra commencer et commencera avec quelque sécurité sa lutte directe contre une société décrépitée et démantelée.

Le *Siècle* a perdu ce matin quelque chose de sa fadeur et de sa monotonie ordinaires; il demande la guerre, puis il ajoute:

Nous ne savons pas ce qu'a décidé le gouvernement dans deux conseils qui, dit-on, se sont tenus aujourd'hui. S'il ne consulte que son droit, que notre honneur offensé, que le sentiment de la France et de la révolution, qui, menacées à la fois, après une patience peut-être excessive et une modération sans exemple, se soulèvent à la fin d'une trop juste indignation, il n'y a pas à demander quelle sera sa conduite. Après tous les sacrifices qu'il a faits au maintien de la paix; après ceux que, dans sa droiture, il avait obtenus du pacha d'Egypte; quand il est manifeste que lui seul, dans cette question, s'est montré désintéressé, prudent et sincère; quand il est constant, et il le prouvera, qu'il n'a rien engagé témérairement; qu'il a continué, sans l'exagérer et sans la pousser par sa faute à ses derniers termes, la politique adoptée unanimement par les chambres et suivie par ses prédécesseurs, le ministère français, dans une telle situation, peut accepter le défi qu'on lui porte; il n'a pas à craindre que l'opinion éclairée et loyale, la seule dont il ait à tenir compte, rejette sur lui aucun des torts de la provocation.

Après cette justification du ministère, qu'il faut bien pardonner au *Siècle*, cette feuille termine ainsi:

Nous ne disons pas au gouvernement ce qu'il doit faire aujourd'hui, ce qu'il doit faire demain. Il a à sa disposition nos flottes, nos armées, et ce n'est point désormais pour les laisser inactives. Qu'il choisisse donc le lieu et le moment. Il faut qu'on sache bien que la nation française ne fait pas des préparatifs et des armements pour regarder de loin la chute des alliés qui se sont confiés à sa protection; qu'elle se tient pour offensée des agressions brutales qui ont accueilli les propositions du vice-roi, propositions toutes modérées et dont tout le monde connaît l'origine; qu'elle n'a point encore abdiqué sa part d'influence dans le monde; qu'elle a entendu, enfin, le canon de Beyrouth, et qu'elle y répondra sur le continent, s'il le faut, comme dans la Méditerranée.

Le *Courrier français* se souvient aussi de ses beaux jours et s'écrie:

Il ne faut pas que l'Europe puisse croire qu'il suffit de s'unir à quatre pour nous faire peur. La France n'a jamais considéré le nombre de ses ennemis, quand elle se sentait forte de son droit. Les puissances paraissent avoir pris la détermination de bouleverser l'Europe, plutôt que de se laisser arrêter dans l'exécution du traité conclu à Londres le 15 juillet. Elles ont compté la France pour rien; elles ont réglé le sort de l'empire ottoman et par conséquent de l'Europe sans la consulter, en tenant son opposition pour non avenue, et bien décidées à la heurter dans ses droits comme dans ses intérêts. Une agression de ce genre n'est pas moins dangereuse ni moins insolente qu'une violation directe de notre territoire; nous ne sommes pas libres de la laisser impunie. L'abaissement de la France est la dernière extrémité à laquelle les hommes de la génération révolutionnaire pourraient consentir. Les devoirs du gouvernement nous semblent tracés par la situation. Notre appui n'est acquis qu'aux ministres qui sauront les remplir; quant aux autres, s'il en est, qu'ils nous regardent dès ce moment comme des adversaires avoués.

La *Presse* semble avoir pris quelque courage en présence des événements actuels:

Nous renonçons, dit-elle, à exprimer l'émotion profonde que nous a causée la lecture des dépêches. Notre susceptibilité déborde notre raison. Cette émotion qui fait frémir notre plume entre nos doigts, la France tout entière la ressentira; elle n'aura qu'une voix pour s'écrier: C'est donc la guerre!

#### Le Capitole:

Ces grandes nouvelles ont été généralement considérées comme le signal de la guerre. On a prétendu qu'au conseil des ministres la guerre avait été résolue, et que la déclaration officielle allait en être publiée dans la journée de dimanche. Si ce fait se réalisait, nous conviendrions de bonne foi que nous nous sommes trompés jusqu'à ce jour sur les intentions du gouvernement, et nous nous empresserions de rendre hommage à la sincérité de la politique de M. Thiers, ainsi qu'à la réalité de son pouvoir. Mais, en attendant, nous persistons à croire que le canon de Beyrouth est destiné à déchirer le voile qui masque les lâches arrière-pensées du système dirigeant aux yeux des bonnes gens qui ont été jusqu'à ce jour les dupes de ses habéleries.

La *Quotidienne* se réunit aussi à la presse libérale pour demander que l'honneur de la France soit vengé et que la suprématie française soit respectée.

Comme on le voit, tous les organes de l'opinion expriment la même pensée patriotique, partout c'est le même cri de guerre, partout c'est le même enthousiasme. Toutefois, il faut le dire, nous avons été honteux de trouver dans un journal qui a une influence incontestable, le *Journal des Débats*, l'expression d'une pensée lâche, laquelle compromettra, nous en sommes sûrs, la réputation que cette feuille a su usurper dans le monde politique.

L'attaque de Beyrouth, dit le journal de M. Bertin, ne change rien à la situation, telle que l'a faite le traité de Londres, telle que

l'opinion l'a comprise depuis deux mois, telle que le gouvernement a dû l'accepter et l'étudier; et cette attaque n'est pas même un premier acte d'hostilités. Dès le 14 août, l'amiral Napier avait commencé la guerre.

... Ce qu'il faut donc aujourd'hui dans le langage de la presse et dans le langage officiel, dans les manifestations de l'opinion comme et dans les manifestations du gouvernement, c'est du *calme*, de la *réflexion* et de la *dignité*. Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'on ait l'air ou de prendre conseil d'une terreur panique, ou de se laisser emporter à des coups de tête.

Le *Constitutionnel* se contente de dire ce matin, avec une humeur très-reposée: *Le gouvernement français doit aviser, et le Temps* (pauvre journal!) n'a pas honte de publier les lignes suivantes:

De ce que Beyrouth a été prise, de ce que le vassal de la Turquie a été mis hors la loi par son souverain, s'ensuit-il nécessairement que nous devions considérer comme arrivé pour nous le *casus belli*? Nous ne le pensons pas.

Le *Journal des Débats* est le journal de la cour; le *Constitutionnel* et le *Temps* sont les feuilles du ministère. Faut-il croire, par malheur, qu'ils ont exprimé tous les trois la pensée de leurs patrons?...

#### BARAQUEMENT DES TROUPES SOUS PARIS.

Une foule d'entrepreneurs se pressaient aujourd'hui dans un des bureaux du palais du quai d'Orçay pour examiner les plans, devis et cahiers des charges dressés par M. Duquesne et approuvés par M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics, ayant pour objet la mise en adjudication, le 8 octobre, de l'entreprise de la construction des baraques destinées à loger les troupes des neuf camps qui vont environner Paris.

L'adjudication se fera en vingt lots, composés chacun de douze baraques, savoir: une pour les officiers, huit pour les soldats, une pour les cuisines, une pour magasins et corps-de-garde, et une pour latrines.

La longueur de chaque baraque sera de 60 mètres, la largeur de 6 mètres et la hauteur de 5 mètres 25 centimètres. Elles seront couvertes en bois ou en tuiles.

On devra soumissionner de deux manières: 1<sup>o</sup> pour la location des baraques de semestre en semestre; 2<sup>o</sup> pour l'acquisition par l'état; l'administration choisira. Elles seront construites dans le plus bref délai.

Les baraques des soldats, vues de face, auront trois portes et dix croisées.

Les baraques des officiers auront douze portes et douze croisées. Il y aura une chambre pour un lieutenant et un sous-lieutenant; le capitaine aura sa chambre. De plus, il y aura salle à manger des sous-lieutenants et lieutenants, cantine des officiers, tables des capitaines et adjudants-majors, salle de lecture, salle des rapports.

Voici maintenant la situation des camps: 35 baraques seront établies, commune de Charenton, à l'angle formé par la route et l'avenue de Bercy; 24 baraques seront établies, commune de Fontenay, entre le chemin et le sentier de la Corneille; 24 baraques seront établies, commune de Montreuil, à l'angle formé par la route de Paris et celle de Rosny; 36 baraques seront construites, commune de Romainville, entre le chemin de Paris et celui de Noisy-le-Sec; 24 baraques seront construites entre la barrière de Fontarabie et le canal Saint-Denis; 24 baraques seront construites derrière le cimetière de La Villette, près le pont de Flandres; 24 baraques seront construites, commune de Saint-Denis, à l'angle de la route de la Révolte et du chemin du Moulin-Fidèle; 24 baraques seront construites, commune de Rueil, entre les chemins de Saint-Cloud à Rueil, et de Suresnes à Rueil.

Enfin, 24 dernières baraques seront dressées, commune d'Ivry, touchant à la tour, pour le fort d'Ivry et l'enceinte en arrière.

Total, 240 baraques. Une seule personne pourra soumissionner le tout; mais alors il faudra déposer 200,000 fr. de cautionnement.

A peine le ministre de la guerre a-t-il annoncé pour jeudi prochain, 8 octobre, l'adjudication des travaux de terrassement et de maçonnerie de la portion d'enceinte en avant de Belleville, depuis Charonne jusqu'à la butte Saint-Chaumont, formant une étendue de trois mille mètres environ, que voici l'administration des travaux publics qui fait afficher un avis dans Paris et dans toute la banlieue pour faire connaître, pour le 9 du même mois, l'adjudication des travaux de terrassement et de maçonnerie de la portion de la ligne d'enceinte continue dans le parc de Neuilly et le bois de Boulogne.

Une ordonnance royale du 28 septembre, publiée aujourd'hui dans le *Bulletin des Lois*, prescrit la formation de dix bataillons de chasseurs à pied, qui prendront les numéros de 1 à 10. Chaque bataillon sera composé de 8 compagnies, présentant un total de 1,280 hommes, officiers compris.

Une autre ordonnance, du 25 septembre, prescrit la formation de quatre nouvelles compagnies de train et d'une nouvelle compagnie d'ouvriers des équipages militaires.

Un détachement du 5<sup>e</sup> régiment de lanciers, en garnison à Schéles-tadt (Bas-Rhin), a passé dernièrement par Strasbourg, se rendant à Haguenau pour y chercher des chevaux de remonte qui, à dater du 1<sup>er</sup> octobre, doivent arriver dans cette ville par convois successifs de cent chevaux au plus.

Des détachements du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs et du 11<sup>e</sup> régiment de dragons sont arrivés, il y a plusieurs jours déjà, pour le même objet, à Haguenau.

Enfin d'autres détachements de différents régiments de cavalerie, qui doivent également faire leur remonte à Haguenau, sont encore attendus dans cette ville.

#### On lit dans le *Courrier français*:

Le bruit se répand de nouveau que le feld-maréchal Paskewitch est venu à Berlin pour proposer au roi de Prusse d'occuper la Pologne en cas de guerre. Cet arrangement laisserait les forces russes libres de se porter en masse sur la frontière de Turquie, mais il semble indiquer aussi une amère pensée de partage. Si la Pologne doit être le lot de la Prusse, quel sera donc celui de la Russie?

#### Nous lisons dans le *Temps*:

On assurait hier qu'Ibrahim-Pacha, au lieu de se reporter sur Beyrouth, s'était mis en marche vers le Taurus. Cela expliquerait la contradiction apparente qui existe entre les deux dépêches de Malte et d'Alexandrie.

La dernière, datée du 17 décembre, annonce l'intention qu'aurait été Ibrahim d'attaquer le corps débarqué à Beyrouth par la flotte alliée, tandis que la première, datée du 20, ne fait aucune mention de l'armée égyptienne qui, du 17 au 20, aurait pu en effet changer de position.

**LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,**  
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

**Aperçu général sur l'Égypte,**

PAR CLOT-BEY,  
Officier de la Légion d'Honneur, commandeur de plusieurs ordres, docteur en médecine et en chirurgie, inspecteur-général du service médical civil et militaire d'Égypte, membre de l'Académie royale de Médecine de Paris.

Orné d'un portrait et de plusieurs cartes et plans coloriés.—2 vol. in-8°.—Paris, 1840.—Prix : 15 fr.

**De la Physiologie humaine**  
ET DE LA MÉDECINE

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA RELIGION CHRÉTIENNE, LA MORALE ET LA SOCIÉTÉ ;

PAR FRANÇOIS DEVAY,

Docteur en médecine de la Faculté de Paris.

1 vol. in-8°. — Paris et Lyon, 1840.—Prix : 5 fr. (2464)

**Annonces judiciaires.**

Étude de M. Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le mercredi sept octobre mil huit cent quarante, à neuf heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de marchandises et effets saisis, consistant en banque, balances, montre vitrée, corps de rayons avec tiroirs, vin d'Espagne en bouteilles, vin rouge, eau-de-vie et vinaigre en fûts, etc. (975)

(2546) A PARIS,  
VENTE SUR LICITATION

**DE DEUX MAISONS**  
Sises en ladite ville.

Le mercredi quatorze octobre courant, à une heure de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la première chambre dudit tribunal, il sera procédé à l'adjudication définitive, par la voie des enchères publiques, de deux maisons sises à Paris.

PREMIER LOT.

Maison rue des Déchargeurs, n° 13, à l'angle de la rue de la Limace.

SECOND LOT.

Maison et dépendances, boulevard de l'Hôpital, nos 14 et 14 bis, ayant anciennement pour enseigne *l'Arc-en-Ciel*, à peu de distance de l'embarcadere du chemin de fer d'Orléans.

Elles seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur.

Mise à prix, montant de l'estimation.

Premier lot : maison rue des Déchargeurs, n° 13. 60,000 fr.

Second lot : maison boulevard de l'Hôpital..... 45,000 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Paris, à M<sup>e</sup> Guidou, avoué, poursuivant la vente, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 62, et à M<sup>e</sup> Valbray, avoué, présent à la vente, rue de Louvois, n° 4 ;

Et à Lyon, à M. M. Brirot aîné, arbitre de commerce, rue du Bœuf, n° 36, syndic définitif de la faillite de dame veuve Barrangeard, ci-devant marchande plumassière, en la même ville, rue Mercière.

**Annonces de MM. les Notaires.**

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEYT, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES  
et en deux lots,

En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n° 31,

D'IMMEUBLES SITUÉS AUX QUATRE-MAISONS,

Au lieu dit du Bocage (Guillotière).

Ces immeubles, qui dépendent de l'ancien clos de M<sup>me</sup> Laurent, consistent, savoir :

Le 1<sup>er</sup> lot, en une maison bourgeoise, composée de cinq pièces, bâtiment pour le granger, écurie, vastes remise et fenil, un puits à eau claire, et en un clos de 1 hectare 90 ares environ, cultivé en jardin, terre, luzernière et vigne, espaliers et arbres fruitiers; le tout d'un seul ténement, entièrement clos de murs.

Le 2<sup>e</sup> lot, en un pavillon neuf et 77 ares 50 centiares de fonds, dont la moitié en une vigne en plein rapport, terre et petite pépinière d'arbres à fruits.

Ces immeubles seront adjugés, en deux lots séparés, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M<sup>e</sup> Dugueyt, le 13 octobre 1840, à onze heures précises.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente, en l'étude de M<sup>e</sup> Dugueyt, notaire, rue du Plat, 2, et pour voir la propriété, à M. Grange, propriétaire, qui y habite. (152)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> SAIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, N° 27.

A vendre.

UNE MAISON en bon état et dans un bon quartier, du revenu de 2,000 fr.

UNE PROPRIÉTÉ RURALE, à cinq kilomètres environ (une lieue) de Lyon, du revenu de 900 fr. Cette propriété, d'un seul clos, conviendrait à un rentier.

CAPITAUX à placer par hypothèque.

On demande à acheter UNE MAISON à Lyon, dans le quartier Saint-Nizier, au prix de 60 à 80,000 fr. (420)

**Annonces diverses.**

UNE INSTITUTRICE qui a fait à Paris plusieurs éducations particulières, et qui peut enseigner le piano, désire se replacer.

S'adresser à M<sup>me</sup> Dron, maîtresse de pension à la Guillotière. (8737)

(8702) A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE MERCERIE, BONNETERIE ET FOURNITURE DE BRODERIE, établi depuis vingt-cinq ans dans un bon quartier.

S'adresser à M. Dunoyer-Villard, marchand de bas, à l'angle des rues Mercière et Petit-David, n° 5, au 1<sup>er</sup>.

A vendre de gré à gré et pour cause de cessation.

UN FONDS DE CAFÉ dit des Étoiles, meublé, agencé et bien achalandé, situé sur la place de Bellecour.

S'adresser à M<sup>me</sup> de Gasparis qui en est propriétaire; elle donnera toute facilité pour les paiements. (8711)

(8725) VOITURE A VENDRE.

A date de vendredi 2 octobre, on pourra visiter et acheter, à l'hôtel des Générales, rue des Générales, une voiture dite *briska*, pouvant servir de voiture de ville et de poste, parce qu'elle est à deux fins, c'est-à-dire à deux fonds, avec avance mobile et vasistas, ou seulement à tablier et à un seul fond, selon que l'on veut la disposer de l'une des deux manières. Cette voiture est garnie de tous ses accessoires, tels que sièges pour le devant et pour le derrière, vache, coffre, etc., etc.

NOTA. — Cette voiture ne devant séjourner que peu de jours à Lyon, ceux qui désireraient en faire l'acquisition sont invités à se hâter de venir la visiter.

(8727) ÉDUCATION PARTICULIÈRE.

Un professeur bachelier *ès-lettres* désirerait une place d'instituteur dans une maison particulière; outre les matières qui font l'objet d'une éducation complète, il enseignerait encore la langue anglaise.

S'adresser à M. le baron de Roffiac, 8, place Bellecour.

(8471) SOCIÉTÉ ANONYME

**D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ**

DE LA VILLE DE LYON.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 5, ou à l'usine, à Perrache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog..... 2 f. 80 c.  
Pris à l'usine, id..... 2 35

**Dépôt Central**

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES.

13, rue Saint-Dominique, à Lyon,

CHEZ DESCHAMPS ET GROS, PHARMACIENS.

Véritables Eaux  
de Chateldon :  
1 franc la bouteille.

BATILLIAT,  
CHATELDON,  
CONCESSIONNAIRES.

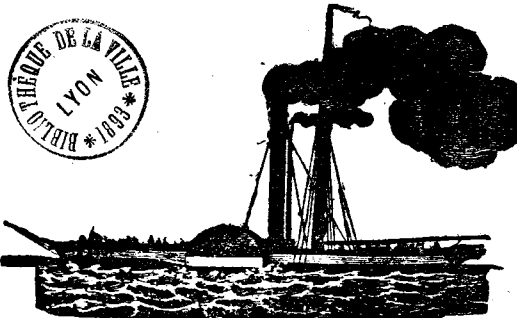
Pastilles ferrugineuses  
de Chateldon :  
2 francs la boîte.

EAU ET PASTILLES DE VICHY.

Sous dépôts : Roanne, Chervet, pharm.; Saint-Etienne, Couturier, pharm.; Belley, Gaillard, pharm.; Romans, Barry, pharm.; Valence, Henry, pharm.; Châlon, Paquelin.

A la même pharmacie, rue Saint-Dominique, 13, se trouvent les eaux d'Uriage, Vals, Bonnes, Barèges, Evian, Sedlitz, Contrexville, Spa, Mont-d'Or, etc.

Le prix de ces eaux a subi une grande diminution. (2720)



LES  
**BATEAUX A VAPEUR**  
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,  
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

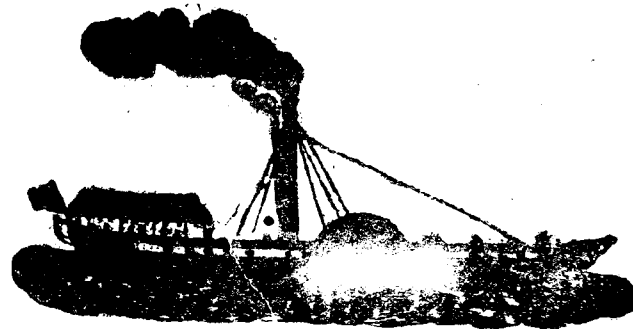
Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

**ORTHOPÉDIE**

EN PROVENCE.

L'Institut Orthopédique du docteur DÉPIERRIS et de M<sup>me</sup> P. VEDEAUX, à Toulon, offrant tous les avantages des plus grands établissements de ce genre, doit ses guérisons promptes et persistantes à la supériorité de ses moyens orthopédiques nous veaux, à son climat vivifiant et à ses bains en pleine mer dans l'établissement. On y traite toutes les difformités des os et des muscles, le bégaiement, le strabisme, et les enfants faibles qui réclament des soins particuliers d'hygiène et d'éducation physique.

S'adresser franco aux directeurs, à Toulon. (5091)



SERVICE

**DE LYON A ROMANS.**

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS

POUR VALENCE,

A ONZE HEURES DU MATIN,

Correspondront directement avec ROMANS, et se chargeront du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectuera en SEPT heures. Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

**COMPAGNIE GÉNÉRALE**

DES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS

*la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,*

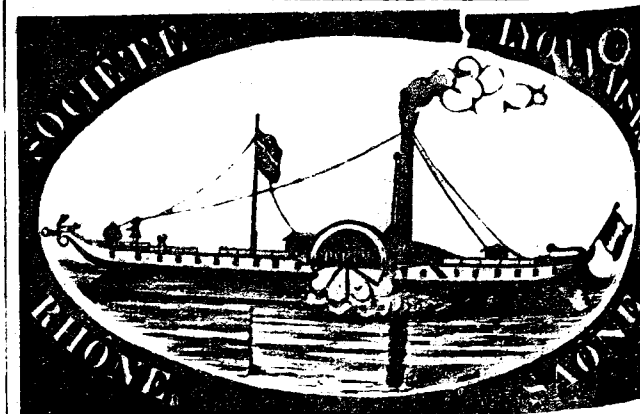
SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS,  
du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES  
ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)



**LES PAPIN**

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,  
PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour

Valence, Avignon, Beaucaire et Arles,  
à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.  
Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.